



Commune de Tannay

Tannay, le 27 août 2018/ak/10.03

Préavis N° 28

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF
A L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. CONTEXTE

Actuellement notre économie a tendance à s'affaiblir. Trois éléments jouent en outre un rôle en défaveur des communes, à savoir le risque d'augmentation de la péréquation et de la facture sociale ainsi que la mise en place de la RIE III dès le 1er janvier 2019 (réforme de l'imposition des entreprises). En fonction de ces trois critères négatifs, il faudrait augmenter, en moyenne, le point d'impôt de 3.5% selon les dires des spécialistes en la matière.

2. FACTURE SOCIALE ET PÉRÉQUATION

En 2017, la facture sociale et la péréquation ont finalement été moins élevées que l'estimation prévue (-10%).

En revanche, l'estimation de la facture sociale et de la péréquation pour 2018 est nettement plus élevée (+15 %)

Evolution de la facture sociale et de la péréquation

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (acomptes estimation)
5'618'514 CHF	6'018'725 CHF	5'929'880 CHF	5'298'444 CHF	5'422'846 CHF	5'181'957 CHF	5'968'848 CHF

3. RENTRÉES FISCALES

Les rentrées fiscales sont, à fin juillet 2018, en diminution de 27% par rapport à fin juillet 2017. Mais il faut tenir compte du résultat exceptionnel des rentrées fiscales en 2017 qui ont dépassé de 30% les rentrées fiscales de 2016.

entrées fiscales brutes (revenu et fortune)

2013 (61)	2014 (61)	2015 (61)	2016 (61)	2017 (61)	2018 (61) (fin juillet)
10'486'860 CHF	10'275'128 CHF	9'318'926 CHF	9'551'131 CHF	12'417'744 CHF	6'254'502 CHF

4. INVESTISSEMENTS

Selon la planification financière, nous pouvons dégager les principaux objectifs par ordre chronologique :

1. Reconstruction du bâtiment extérieur de la buvette
2. Route RC 1 (Route Suisse)
3. Etudes zone lacustre et port
4. Déménagement de l'UAPE
5. Aménagement chemin des Pins + parking
6. Etude construction d'un immeuble locatif avec parking
7. Construction d'une voirie

A noter qu'en cas de diminution sensible des rentrées d'impôts ainsi que l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation, les investissements seront peut-être revus à la baisse.

Cet état de fait montre que l'autonomie des communes pourrait se restreindre encore si le canton persiste à vouloir augmenter les divers prélèvements annoncés.

5. STRATEGIES

Au vu du bon résultat de l'année 2017 et au contrôle très strict des dépenses, la Municipalité a décidé de conserver le taux de 61% pour l'année 2019.

Cependant, nous devons rester prudents et il se peut, qu'en fonction des résultats à fin 2018, nous devions augmenter le point d'impôt en 2020.

6. PROPOSITIONS

Voici les principaux postes d'impôts avec le taux proposé :

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.	61 %	} En pourcent de l'impôt cantonal de base
Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.	61 %	
Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.	61 %	
Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles sis sur le territoire de la Commune.	1.50 CHF	par mille francs
Droits de mutations perçus sur les actes de transferts Immobiliers.	0.50 CHF	par franc perçu par l'Etat

Vous trouverez également en annexe le tableau complet contenant la totalité des impôts avec les taux proposés par la Municipalité pour 2019.

En conclusion,

6. DÉCISIONS

vu : le préavis municipal N° 28,

vu : le rapport de la Commission des finances,

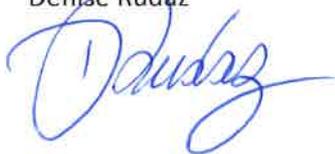
attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- **d'adopter pour 2019 les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus, respectivement dans l'annexe ci-jointe.**

Pour la Municipalité :

La Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

